



REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana



SC de Madagascar
C **UR DES**
MP **TES**
Professionalisme Performance
Sévérité Transparence

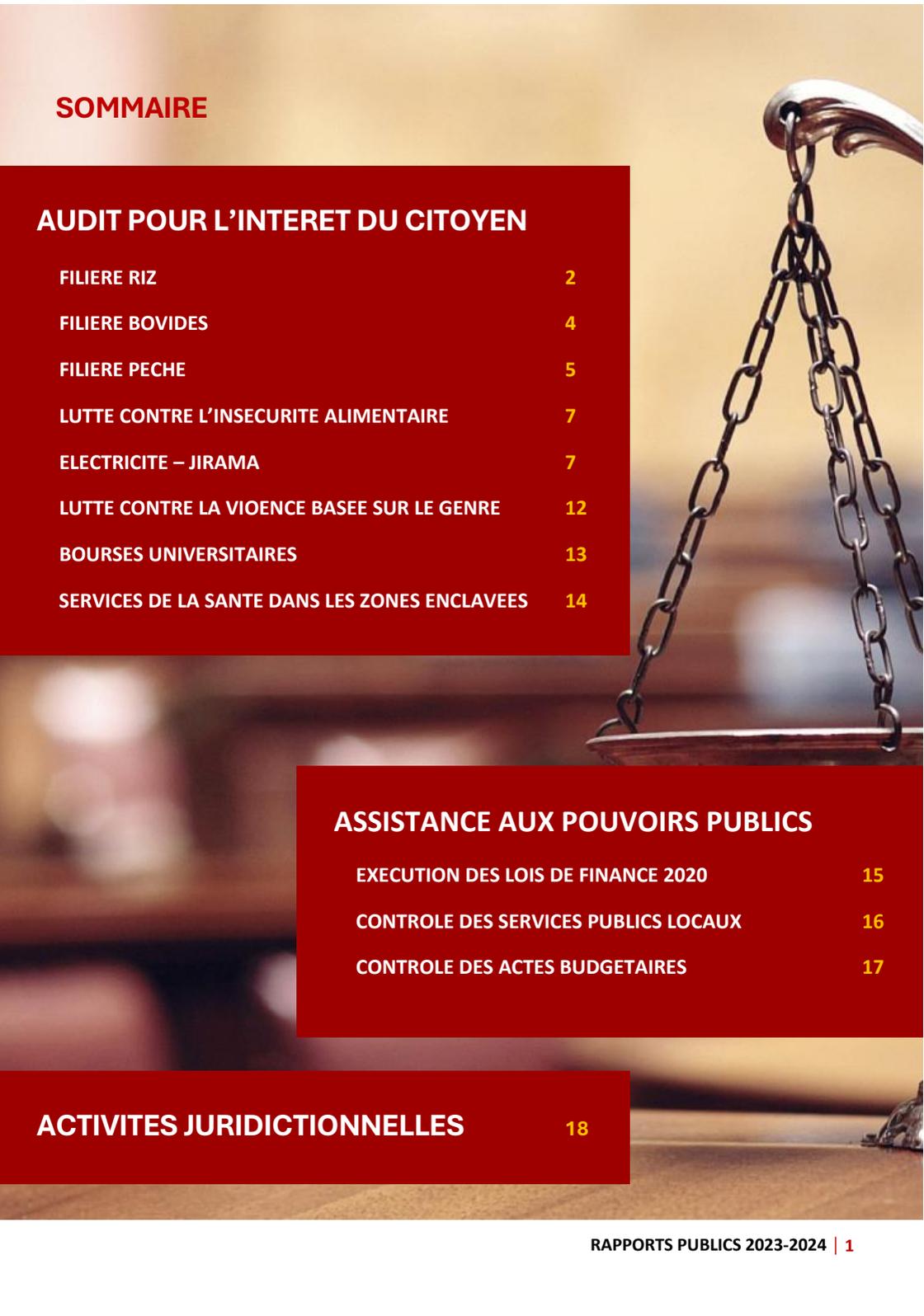
RAPPORTS PUBLICS

2023-2024

Version simplifiée

La version intégrale du rapport est disponible sur
www.ccomptes.mg

SOMMAIRE



AUDIT POUR L'INTERET DU CITOYEN

FILIERE RIZ	2
FILIERE BOVIDES	4
FILIERE PECHE	5
LUTTE CONTRE L'INSECURITE ALIMENTAIRE	7
ELECTRICITE – JIRAMA	7
LUTTE CONTRE LA VIOENCE BASEE SUR LE GENRE	12
BOURSES UNIVERSITAIRES	13
SERVICES DE LA SANTE DANS LES ZONES ENCLAVEES	14

ASSISTANCE AUX POUVOIRS PUBLICS

EXECUTION DES LOIS DE FINANCE 2020	15
CONTROLE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX	16
CONTROLE DES ACTES BUDGETAIRES	17

ACTIVITES JURIDICTIONNELLES	18
-----------------------------	----

AUDIT DES MECANISMES D'APPUI A LA GESTION DES RESEAUX HYDROAGRIcoles (RHA) POUR CONTRIBUER A L'AMELIORATION DE LA PRODUCTION RIZICOLE

DANS LES REGIONS ALAOTRA MANGORO ET BOENY – Gestions 2019 à 2021

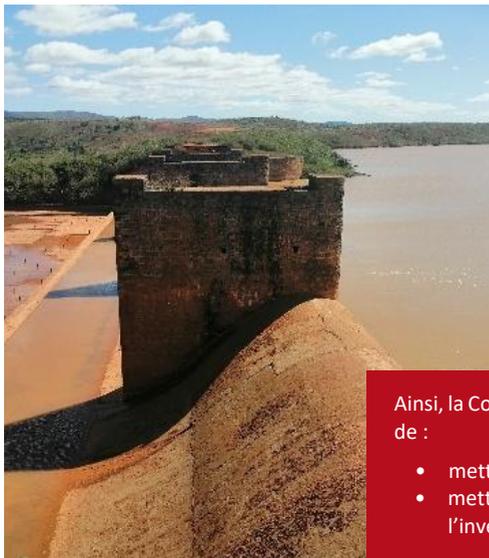
Les systèmes mis en place pour aider à gérer les réseaux hydroagricoles ont une efficacité limitée, que ce soit pour les infrastructures non transférables ou transférables

1. Concernant les RHA non transférables (barrages, drains et canaux) :

Les ouvrages non transférables sont les ouvrages stratégiques dont l'entretien peut porter atteinte à la sécurité publique et n'est pas à la portée des usagers mais fait par l'Etat.

Les lacunes suivantes ont été décelées dans la prise en charge par l'Etat de ces ouvrages :

- Les infrastructures ne sont **pas suffisamment réhabilitées** à cause du manque de moyens financiers du Ministère de l'Agriculture



(MINAE) et des Directions Régionales de l'Agriculture (DRAE)

- La structure chargée de collecter et de gérer les **fonds de remise en état et d'entretien des réseaux hydroagricoles (FRERHA)** n'est pas mise en place
- L'Etat ne fait pas assez pour **protéger l'environnement**, ce qui provoque la formation de « Lavaka » dans les bassins versants et le dépôt de sable dans les rizières et réseaux d'irrigation. En plus, **la capacité de stockage des barrages diminue**, ce qui rend leur **entretien très coûteux** (entre 500 et 1 000 USD par hectare)
- Il n'y a pas d'organisme de gestion mis en place faute de **cadre juridique**
- Les **agents verbalisateurs** ne sont pas désignés car le MINAE manque de ressources financière et humaine

De plus, le MINAE ne dispose pas de base de données à jour concernant les RHA.

Ainsi, la Cour recommande au Ministère en chargé de l'Agriculture de :

- mettre en place et opérationnaliser le FRERHA
- mettre à jour la base de données consolidées relative à l'inventaire et l'état des RHA.

2. Concernant les RHA transférables

Les ouvrages transférables sont des infrastructures d'irrigation situées dans les domaines d'exploitation agricole qui sont **entièrement gérés par les usagers**.



Les insuffisances suivantes ont été observées quant à la prise en charge de ces infrastructures :

- Le **taux de recouvrement des redevances est faible** car les structures d'opération ne sont ni sensibilisées ni impliquées dans l'entretien des RHA, les plans parcellaires ne sont pas à jour et les redevables sont difficilement identifiables
- La **gestion de l'eau n'est pas maîtrisée** à cause de l'insuffisance d'encadrement et d'appui technique des Techniciens Conseillers Agricoles (TCA)
- La DRAE ne forme pas suffisamment en matière de **gestion et de contrôle des comptes**, ce qui entraîne une mauvaise gestion administrative et financière au sein des Associations des Usagers de l'Eau (AUE)
- La convention collective qui régleme la gestion, l'entretien, la préservation et la police des RHA, appelée « **Dina** » **homologué**, est **inexistante** car les signatures des associations concernées n'ont pas pu être collectées, l'encadrement par la DRAE est insuffisant et par crainte de représailles.

Ainsi, la Cour recommande, dans une période de moyen terme, au Ministère en chargé de l'Agriculture de :

- Sensibiliser les membres des Structures d'Opération (SO) sur l'importance des redevances et sur leurs responsabilités dans la prise en charge des RHA ;
- Prendre les dispositions nécessaires pour la mise à jour des plans parcellaires et le recensement des redevables ;
- Augmenter l'effectif des TCA qui doivent assurer l'encadrement et l'appui technique des responsables des remise en état, gestion, entretien, protection et préservation des réseaux au niveau des SO ;
- Prendre des mesures nécessaires pour procéder à l'homologation des Dina et de les rendre effectifs.

FILIERE BOVIDES

AUDIT DU SYSTEME D'IDENTIFICATION ET DE TRAÇABILITE DES BOVINS A MADAGASCAR

Gestions 2019 à 2022

La mise en œuvre sur le terrain de la réglementation encadrant le système classique est difficile, tandis que le processus de mise en œuvre du système expérimental est encore poussif, notamment dans les districts de Fianarantsoa, Ambalavao, Ihosy, Betroka, Ambovombe Androy, Antsohihy, Mahajanga I et Tsiroanomandidy.

1. Une réglementation du système classique mise à l'épreuve de la réalité du terrain :

- Les cahiers de recensement (« bokinomby ») mis à disposition des éleveurs ne correspondent pas à leurs besoins car ils sont fragiles et le nombre de feuillets est insuffisant. Beaucoup d'entre eux utilisent alors de simples cahiers Grand format
- Les éleveurs font face à de nombreux coûts : chaque bœuf entraîne des frais pour l'enregistrement, la délivrance de l'autorisation de circulation, l'obtention de la Fiche d'identification des bovidés (FIB), et les contrôles à l'entrée et sortie du marché. Dans la région d'Ihorombe, les frais perçus ne sont pas justifiés par des quittances réglementaires ni autorisés par des actes réglementaires.
- Les acteurs ne trouvent pas de consensus pour fixer les tarifs des prestations vétérinaires.

Dans la région de SOFIA, un éleveur doit payer
35 000 Ariary
par bovin

2. Un processus encore poussif pour la mise en œuvre du système expérimental :

- Les bolus ruminiaux contenant les puces électroniques ne sont pas adaptés aux caractéristiques physiques des bovins : ils ont été rejetés par les bovins dans les localités ayant servi de sites pilotes.
- Faible taux de pose des boucles infalsifiables dans les régions pilotes : le taux moyen régional est de 3,92% dans la Région Androy. Cette expérimentation se heurte à la réticence des éleveurs dû à certaines croyances traditionnelles sur l'oreille du bovin, considérée comme une partie sacrée.



La Cour recommande à l'Etat de :

- Adapter le « bokinomby » aux besoins de recensement des éleveurs
- Prendre les mesures nécessaires pour l'application effective des coûts de recensement, d'identification, de circulation et de commercialisation prévus par la réglementation régissant la gestion administrative des bovins
- Veiller à la mise en place effective et opérationnelle de la commission tripartite chargée de fixer les tarifs de prestations vétérinaires
- Adapter les caractéristiques techniques des bolus ruminiaux aux caractéristiques physiques des bovins

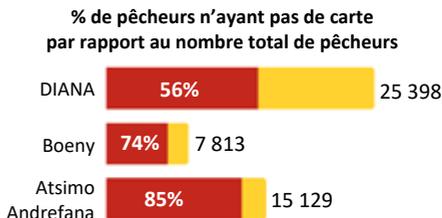
FILIERE PECHE

AUDIT DES ACTIVITES DE CAPTURE DE LA PECHE MARITIME

Les dispositifs de suivi, de contrôle et de surveillance des activités de capture de la pêche maritime sont inefficaces.

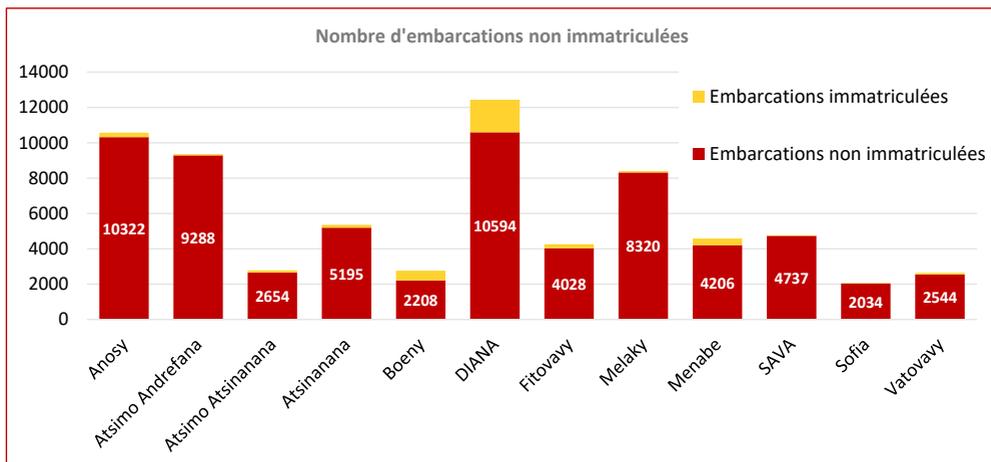
1. Les dispositifs de contrôle de l'accès aux activités de pêche sont inefficaces

L'Administration rencontre des difficultés pour contrôler l'accès aux activités de petite pêche



Sources : MPEB, Cour des Comptes

Plus de 94% des embarcations utilisées par les petits pêcheurs ne sont pas immatriculées



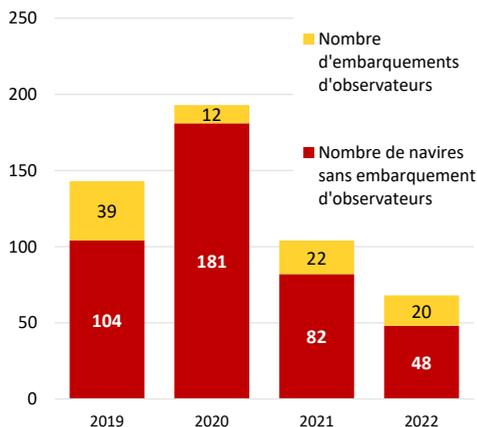
Sources : Enquête Cadre Nationale 2023, Calcul de la Cour des Comptes

- Le VMS (Vessel Monitoring System), système permettant la surveillance par satellite des navires de pêche n'a pas fonctionné de façon permanente en 2019 et 2020, faute de moyens financiers.

2. Les dispositifs de suivi des captures et de prévention de la pêche illicite non-déclarée et non-réglémentée (INN) sont défaillants

- En matière de petite pêche, le **suivi des captures** n'est pas assuré de manière rationnelle et les **pénalités en cas d'infractions** liées aux activités de petite pêche ne sont pas appliquées

- En matière de pêche artisanale et industrielle :



➤ Les navires de pêche ne sont **pas systématiquement suivis par les observateurs** et le nombre d'observateurs embarqués est insuffisant

➤ Le Centre de Surveillance des Pêches (CSP) a une marge de manœuvre limitée faute de moyens :

Navire	Puissance	Carburant nécessaire par heure
Atsantsa	900 chevaux x 2	150 litres x 2
Telonify	420 chevaux	28 à 35 litres
Vedettes	selon le moteur	4 à 25 litres

3. L'évaluation des redevances issues des captures se base uniquement sur les données du journal de pêche, sans que l'administration ait d'autres moyens de vérifier leur exactitude.

4. Les dispositifs de préservation du potentiel halieutique ne sont pas efficaces

- La quantité de stocks n'a pas été évaluée jusqu'en 2022. A titre indicatif, suivant la stratégie nationale de bonne gouvernance des pêches maritimes en 2012, le potentiel halieutique des ressources marines du pays se situerait autour de **200 000 tonnes par an**.

- La partie des captures qui est rejetée dans les eaux (**rejets**) ne font pas l'objet de suivi, ce qui entraîne du gaspillage et menace l'écosystème marin.

Types de rejets	Quantité des rejets			
	2019	2020	2021	2022
Crevettes	2,21	0,89	ND	0,18
Poissons	21,68	168,94	ND	213,64

- Trois régions seulement disposent de **Plans d'Aménagement des Pêcheries (PAP)** : PAP de la région Melaky, de la Baie d'Antongil (région Analanjirofo), de BATAN (région DIANA) pour les Baies d'Ambaro, Tsimipaika, Ampasindava et l'archipel de Nosy Be. Dans les autres régions, soit les PAP sont inexistantes, soit ils ne sont pas opérationnels.

La Cour des Comptes recommande, entre autres, de :

- Doter les organismes de suivi, de contrôle et de surveillance des pêches (CSP, DRPEB, DESP) des moyens nécessaires et opérationnels à leur mission
- Concevoir un logiciel de gestion des redevances
- Veiller à la mise en place des PAP dans les régions côtières
- Appliquer des sanctions exemplaires pour dissuader les pratiques illicites
- Assigner des observateurs à bord de chaque navire de pêche.

AUDIT DE PERFORMANCE DES MESURES PRISES DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE DANS LE SUD DE MADAGASCAR

Gestions 2020 à 2022

La lutte contre l'insécurité alimentaire se heurte à des obstacles majeurs à plusieurs niveaux : politique, structurel, financier, infrastructurel et culturel

- Il n'existe **pas de politique nationale cohérente** sur la sécurité alimentaire, malgré des engagements internationaux.
- Il manque une structure formelle pour **coordonner efficacement les actions** de lutte contre l'insécurité alimentaire.
- Les **ressources allouées par l'État à l'agriculture et aux infrastructures liées (eau, routes)** sont insuffisantes, avec un budget bien en-deçà des engagements pris (**4,18% au lieu de 10% promis** lors de la Déclaration de Maputo de l'Union africaine du 12 juillet 2003).
- Les régions du sud font face à des **problèmes graves d'accès à l'eau potable**, avec des défis opérationnels et financiers pour le gestionnaire de l'eau.
- La réalisation du projet **Titre vert "volet social"** est très partielle et problématique, laissant les bénéficiaires en situation de vulnérabilité.



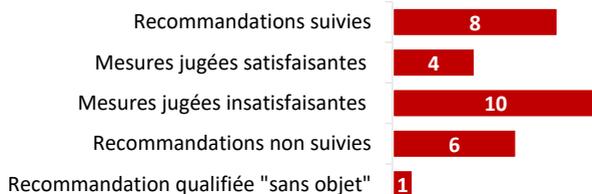
La Cour recommande des actions concrètes pour améliorer la situation, notamment l'élaboration d'une politique nationale cohérente, la mise en place d'une structure de coordination, l'augmentation des investissements, l'amélioration de l'accès à l'eau, et la prise en compte des spécificités culturelles locales.

ELECTRICITE – JIRAMA

AUDIT DE SUIVI DES RECOMMANDATIONS DE LA JIRAMA

En 2017, la Cour a effectué un audit de performance sur la société Jiro sy RAno MAIagasy (JIRAMA) et émis des recommandations portant notamment sur les dispositions organisationnelles, la gestion de la distribution, la gestion de la production et la gestion commerciale.

Conclusions concernant les 29 recommandations qui ont fait l'objet d'un suivi par la Cour des Comptes



RECOMMANDATIONS		Réalisées	En cours de réalisation		Non réalisées	Sans objet
			Progrès satisfaisants	Progrès insatisfaisants		
DISPOSITIONS INSTITUTIONNELLES ET ORGANISATIONNELLES						
1	La clarification du statut de la JIRAMA				✓	
2	La mise en place du contrôleur général				✓	
3	La mise en conformité du statut de la JIRAMA avec les lois en vigueur en matière de sociétés commerciales				✓	
GESTION DE LA PRODUCTION						
4	La prise de toutes mesures tendant à la réduction des pertes techniques et non techniques de la production		✓			
5	La revue technique des groupes utilisés par les sociétés loueuses ou par la JIRAMA			✓		
6	La migration de certains centres du Gas-oil vers le Fuel-oil	✓				
7	La recherche de moyens financiers en vue de l'achat de pièces détachées pour les machines de la JIRAMA ;			✓		
8	La réalisation de projets utilisant des ressources renouvelables		✓			
9	La recherche de partenariat d'investissement			✓		
GESTION DE LA DISTRIBUTION						
10	La généralisation de l'utilisation des lampes à basse consommation			✓		
11	La sensibilisation des abonnés en cas de vol ou violation des dispositifs de branchement	✓				
12	L'application du texte sur le contrôle et la répression des pratiques frauduleuses de vol d'énergie électrique	✓				
13	La pérennisation des contrôles et des actions de ratissage sur terrain		✓			
14	Le renforcement du système de sécurité et de contrôle			✓		
15	Le développement de l'interconnexion des réseaux			✓		
16	Le renforcement du stock des matériels de distribution			✓		
17	Le respect de la procédure en matière de demande de branchement			✓		
18	La mise en place effective du projet SMART METER			✓		
GESTION COMMERCIALE						
19	La mise en place d'une politique de communication robuste envers les abonnés	✓				
20	La sensibilisation des abonnés au respect du paiement des factures dans le délai	✓				
21	La continuation de la coopération avec les abonnés	✓				
22	L'établissement de factures de rappel de consommation	✓				
23	La formalisation du paiement échelonné en matière de recouvrement des créances		✓			
24	L'application effective et stricte des procédures déjà définies en matière de recouvrement				✓	
25	Le renforcement de la mise en place des compteurs prépayés surtout vis-à-vis de l'Administration					✓
26	La poursuite des relances des clients « Administration » en vue du paiement de leurs factures et de leurs arriérés			✓		
27	L'amélioration de la collaboration avec le Trésor Public concernant les paiements de l'Administration				✓	
28	L'adoption de procédures spécifiques de recouvrement et le transfert en contentieux des clients « Administration »				✓	
29	Le renforcement du suivi et du contrôle effectués par la Direction de l'Audit Interne au sein de la société	✓				
Total des recommandations		8	4	10	6	1

La Cour recommande de :

- Appliquer strictement les procédures déjà définies en matière de recouvrement
- Renforcer les actions de suivi et contrôle des clients Administration
- Investir dans l'énergie renouvelable
- Investir dans la fabrication des matériels de distribution (câbles et pylônes)
- Intégrer le personnel ayant les compétences requises dans la prise de décision dans des domaines purement techniques.

GESTION DES CARBURANTS UTILISES DANS LA PRODUCTION D'ELECTRICITE DU RESEAU INTERCONNECTE D'ANTANANARIVO (RIA)

Gestions 2020 à 2023

Le système d'approvisionnement en carburant de la JIRAMA n'est pas fiable

1. Les besoins réels en énergie du RIA ne sont pas satisfaits car la production des énergies renouvelables est insuffisante et la JIRAMA rencontre des difficultés pour se fournir le carburant nécessaire pour compenser

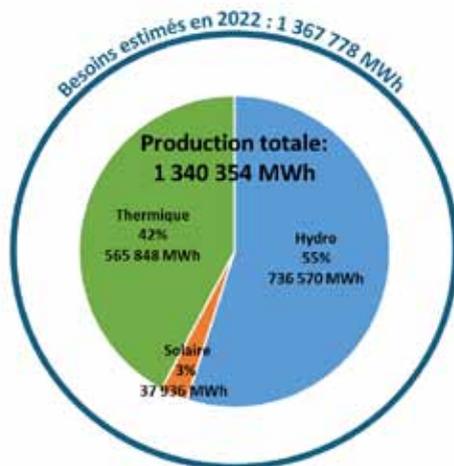


Problèmes rencontrés dans la production d'énergies renouvelables :

- Manque d'entretien de routine
- Dépendance envers les conditions météorologiques
- Difficultés de la JIRAMA à mettre en œuvre les contrats de production hybride
- Saturation du réseau de distribution électrique

Problèmes rencontrés pour satisfaire les besoins en carburant :

- **Arriérés de paiement** des fournisseurs entre **1 200 à 2 500 milliards d'Ariary** de 2020 à 2022
- Hausse constante du **prix du carburant**
- Contrats avec les Producteurs d'énergie **défavorables** pour la JIRAMA :
 - ✓ Volume Minimum d'Achat (VMA) : la JIRAMA doit acheter un minimum de volume d'énergie produite même si ce volume dépasse ses besoins
 - ✓ Take-or-pay : la JIRAMA doit acheter toute énergie produite même si le volume dépasse le seuil convenu dans le contrat.
- Absence de plan de production



2. La quantité de carburant livrée est en deçà de la quantité de carburant achetée :

- Il n'existe **pas de planning d'approvisionnement**
- L'effectif du **personnel de la JIRAMA** est insuffisant :
 - Des dépotages des camions citernes sont refusés ou retardés
 - Certains dépotages sont faits de nuit
- Les **camions citernes** font l'objet d'incidences pendant l'acheminement des carburants
 - Réaffectation de la destination en cours de route
 - Retards avérés de livraison (jusqu'à 18 jours entre LPSA Ankorondrano et Ambohimambola)
 - Pratique des stocks flottants (le carburant est stocké dans les camions pendant quelques jours en attendant sa livraison)
- La Cour a noté l'usage de faux PV de réception, et donc des risques de vols et de modification de la qualité de carburant livré.

Ar 734 millions de pertes financières dues aux écarts entre la quantité de carburant livrée et achetée de 2021 à juin 2023 :

- **124 726 litres** de Fuel Oil (FO)
- **47 985 litres** de Gas Oil (GO)

3. La capacité nominale des camions-citernes n'est pas respectée entre autres à cause de la désuétude des outils d'étalonnage :

- Débordements du carburant, dangers, pertes financières pour la JIRAMA qui doit toujours acheter le volume de carburant enregistré au départ en cas de franco-dépôt.

Année	Type de carburant	Quantité livrée (litres)	Quantité au-delà du seuil de capacité nominale des camions citernes	Quantité en deçà du seuil de capacité nominale des camions citernes
Total de 2021 à juin 2023	FO	40 271 949	50 499	-112 110
	GO	1 132 210	2 526	-7 081

Source : fuel-oil de 2020 à juin 2023 avec fournisseur-DAPPRO

4. Suivi des stocks de carburants insuffisant et production non optimale d'électricité

- Discordances entre les stocks tenus par les Producteurs et la JIRAMA :

22,9 millions de litres de FO d'écart de stock pour 4 Producteurs

- Les enregistrements des stocks dans le logiciel Matselaka de la JIRAMA ne sont **pas à jour** (retards de 4 à 8 mois)
- Des opérations ne sont **pas enregistrées** au niveau de la JIRAMA ni des Producteurs

➢ **Écarts sur les enregistrements** en entrées ou en sorties effectués par la JIRAMA et les Producteurs. Par exemple :

- Entrées de FO à AKSAF Ambohimambola : écart en plus de 19 823 735 litres¹ comparé aux chiffres de la JIRAMA, 2020 à avril 2023.
- Entrées de GO à la centrale CTA2 Ambohimambola : écart en plus de 3 080 068 litres, 2020 à juin 2023

Parmi les causes, **les agents de la JIRAMA n'ont pas la possibilité d'accéder aux sites privés** pour un contrôle sur place des stocks des carburants achetés par la société.



¹ Relevés d'exploitation 2020 à 2023 AKSAF

■ Production d'électricité non optimale par rapport au carburant consommé :

- La performance des centrales des producteurs d'énergie est faible, ce qui se traduit par des **Consommations Spécifiques de Production (CSP) supérieures** aux valeurs normatives.

Libellé	Unité	2020	2021	2022	juin-23	TOTAL
Production Thermique GO	KWh	16 105 423	40 325 875	69 583 266	4 181 825	130 196 389
Consommation GO	Litres	7 124 749	18 576 399	27 617 291	1 576 141	54 894 580
CSP moyenne carburant GO (réelle)	g/KWh	372	387	333	317	
CSP moyenne carburant GO (norme)	g/KWh	230	230	230	230	
Consommation GO si CSP normative	Litres	4 409 818	11 041 609	19 052 561	1 145 024	35 649 011
Ecart par rapport consommation réelle	Litres	2 714 931	7 534 790	8 564 730	431 117	19 245 569

De 2020 à juin 2023, ces écarts entraînent une consommation en plus de

19,2 millions de litres de GO, soit une perte de

94,3 milliards d'Ariary (si 1 litre de GO = 4900 ariary).



De tout ce qui précède, la Cour recommande :

1) **A l'Etat** (avec le Ministère de l'Énergie et des Hydrocarbures ou les autres départements) de :

A court terme :

- Réviser les contrats avec les producteurs privés, surtout ceux qui contiennent des clauses en défaveur de la JIRAMA : VMA ou autres
- Réviser les contrats de façon à autoriser les agents de la JIRAMA à accéder aux sites

A moyen terme :

- Promouvoir les énergies renouvelables et accélérer la mise en œuvre des projets déjà cités : Volobe 2, Sahofika, Ranomafana, Talaviana, Ambatomirahavavy, Imerintsiatosika

A long terme :

- Construire des réservoirs d'eau et des barrages de retenue d'eau

2) **A la JIRAMA**, entre autres, de :

A court terme :

- Mettre en œuvre les contrats d'hybridation déjà signés
- Renforcer le suivi de l'approvisionnement en carburants des sites (planning d'approvisionnement, traitement informatique, localisation des camions citernes...)

- Renforcer le suivi des stocks de carburants

- Suivre la consommation de carburants par les groupes

- Elaborer un planning de production de chaque producteur en vue d'organiser la production au niveau de chaque centrale

A moyen terme

- Incorporer dans le manuel de procédures tous les aspects opérationnels relatifs à la gestion de stocks de carburants.

AUDIT DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CIBLE 5.2 DE L'OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT DURABLE n°5 : CAS DE LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE

Gestions 2017 à 2021

À Madagascar, **30% des femmes** de 13 à 49 ans ont déclaré avoir subi au moins une forme de violence, d'après les enquêtes menées au niveau national en 2012-2013.



L'objectif du Gouvernement de réduire la prévalence des Violences Basées sur le Genre (VBG) fait encore face à plusieurs obstacles qu'il conviendrait de surmonter afin d'amener le pays à atteindre, d'ici 2030, la cible 5.2 de l'ODD 5.

Les principales observations concernant la lutte contre la VBG dans les régions d'Analamanga, d'Atsimo Andrefana, de Fitovinany et de Diana sont les suivantes :

1. Le socle de la lutte contre les VBG n'est pas robuste

Le cadre juridique régissant la lutte s'avère encore être incomplet. Le décret d'application ainsi que les arrêtés qui sont primordiaux pour la mise en œuvre des dispositions de la loi, notamment sur la prévention, la protection et la prise en charge des victimes de VBG ne sont pas disponibles.

2. La plateforme de lutte contre les VBG censée œuvrer au niveau national et régional n'est pas opérationnelle

Cette structure est chargée de coordonner et de centraliser les statistiques des VBG. Aucun acte ni lettre officielle mandatant légalement les

représentants de chaque organisme et département ministériel n'a encore été pris.

3. Il n'y a pas de fonds spécifique d'assistance aux victimes de VBG prévue par la Stratégie

4. La couverture nationale de la prise en charge des VBG est faible

- Seulement 5 centres de prise en charge intégrée (CPCI) et 6 centres Vonjy : centres inaccessibles avec des ressources financières, matérielles et humaines limitées.
- Réinsertion professionnelle, autonomisation des victimes de VBG et accompagnement juridique et judiciaire peu développés.

Les principales recommandations visent à :

- Mettre en application le décret fixant les règles applicables à la prévention, la protection et la prise en charge des victimes de VBG
- Mettre en place la plateforme de lutte contre les VBG chargée de protéger, de faire respecter les droits des victimes et de la collecte, de la compilation, du traitement et de l'analyse des données sur les VBG
- Accélérer la désignation des membres des organes de gestion de la Plateforme de lutte contre les VBG
- Garantir un accès équitable de toutes les femmes victimes de VBG sur le territoire national aux centres de prise en charge intégrée.

CONTRÔLE DE LA GESTION DES BOURSES D'ÉTUDES AU NIVEAU DES ÉTABLISSEMENTS UNIVERSITAIRES PUBLICS

GESTIONS 2016 à 2021

Plusieurs faits influencent négativement la gestion des bourses d'études, notamment :

- Les défaillances dans les **procédures de traitement des inscriptions** auprès des Universités
- Le **non-respect des conditions d'octroi** des allocations de bourses
- La **lenteur et la non-conformité** des procédures de transfert des subventions et de paiement des bourses aux étudiants, par rapport aux réglementations les régissant et ceux de la comptabilité publique
- Les manquements dans les procédures de **paiement des bourses aux étudiants**
- Les défaillances dans la **tenue de la comptabilité et des comptes** des universités publiques, alors qu'ils font l'objet d'une vérification et certification par des cabinets d'expertise comptable en tant que commissaire aux comptes établissant des rapports et émettant des avis à cet effet
- Les carences dans l'**approche conceptuelle de la digitalisation** qui n'a pas tenu compte des acquis et spécificités des universités
- La **mauvaise organisation** des activités relatives à la digitalisation
- Le **manque de fiabilité** des plateformes utilisées.



Avant la digitalisation, la gestion et le paiement des bourses d'études a été assurée par les universités publiques :

33,43% des subventions étaient reçues par l'ensemble des six universités publiques

133,7 milliards d'Ariary de subventions ont été transférées par le MESupReS et reçues par les universités publiques (hors Université d'Antsiranana)

91,2 milliards d'Ariary de bourses ont été payées aux étudiants bénéficiaires au niveau des cinq universités, soit **68,76%** des subventions reçues

41,4 milliards d'Ariary de subventions de bourses ont été affectées à d'autres dépenses et non justifiées au niveau des cinq universités, soit

31,24% des subventions reçues.

Période concernée : 1^{er} janvier 2016 au 2 mars 2021

Depuis la digitalisation, le paiement digitalisé des bourses d'études est assuré par la PAOMA :

24,1 milliards d'Ariary de subventions ont été reçues par PAOMA pour le paiement des bourses d'études au niveau des six universités publiques

38% de diminution des dépenses de bourses par rapport à 2020

1 468 réclamations ont été reçues sur 28 051 des étudiants boursiers de l'Université de Fianarantsoa, site pilote pour la digitalisation du paiement des bourses d'études, soit des anomalies concernant

5,23% des étudiants boursiers

Période concernée : 3 mars au 31 décembre 2021

La Cour recommande ainsi de :

- Régulariser les textes régissant les universités publiques conformément aux dispositions de la loi n°2018-037 du 8 février 2019 fixant les principes régissant les Etablissements Publics ainsi que les règles de création des catégories d'Etablissement Public
- Mettre en place des agents comptables auprès des universités publiques et la résiliation des mandats des commissaires aux comptes
- Harmoniser les calendriers universitaires pour l'ensemble des universités publiques dès la date d'inscription jusqu'à la date de clôture de l'année universitaire
- Respecter les réglementations relatives à la gestion des bourses et la comptabilité publique
- Veiller à inclure des universités dans la réalisation de la digitalisation
- Encadrer l'ensemble des tâches relevant de la digitalisation par l'élaboration des documents cadre régissant l'ensemble des opérations de digitalisation
- Améliorer et fiabiliser les plateformes utilisées dans les procédures de digitalisation

VERIFICATION DE LA NORMALISATION DES RESSOURCES HUMAINES DANS LES CENTRES DE SANTE DE BASE (CSB) DES ZONES PRIORITAIRES

PROJET DE PRÉPARATION AUX PANDÉMIES ET DE PRESTATION DE SERVICES DE SANTÉ DE BASE

- **Seulement 18,78%**² sur les 820 CSB enclavées dans les zones prioritaires sont pourvus de **postes médicaux et de paramédicaux** conformément aux normes.
 - 2 paramédicaux pour les CSB 1
 - 1 médecin et 2 paramédicaux pour les CSB 2
- De la **source d'énergie** : une nécessité urgente. Environ **60% des CSB** ne disposent pas de source d'énergie convenable : ni électricité, ni panneau solaire, seulement une « Torche » du personnel

Logement du Chef CSB1 Manakambahiny kely



- Les infrastructures déjà mises en place sont **inexploitées** en attente d'inauguration par les autorités
- Les **logements des personnels de santé** sont dans un état de délabrement avancé

De tout ce qui précède, la Cour recommande au Ministère de la Santé Publique de :

- Déployer plus d'efforts pour l'électrification du CSB et/ou doter les CSB de panneau solaire.
- Prendre les dispositions adéquates pour rendre fonctionnelles les infrastructures déjà mises en place.
- Prendre les mesures nécessaires pour que les personnels médicaux bénéficient des logements répondant aux normes stipulées dans l'arrêté de 2018 portant sur les normes des CSB.

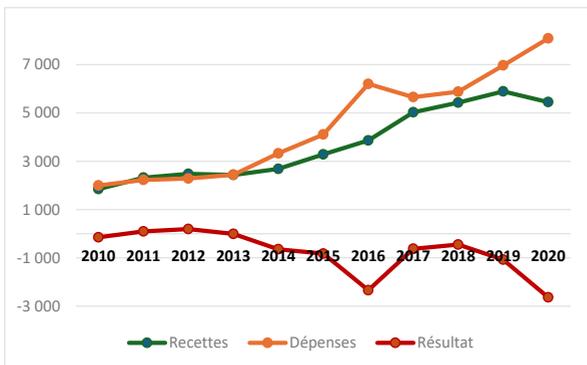
² La cible pour 2023 est de 30%

ASSISTANCE AUX POUVOIRS PUBLICS

CONTROLE DE L'EXECUTION DES LOIS DE FINANCES 2020

1. Détérioration du déficit budgétaire

Au cours de la dernière décennie, le déficit budgétaire est à son **niveau le plus important** en 2020 pour un montant de **2 670,13 milliards d'Ariary**.

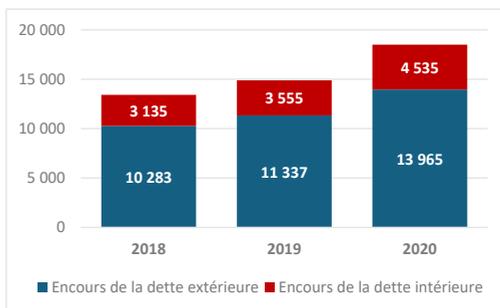


Par rapport à 2019 :

- ↓ Les recettes ont baissé de **7,5%**
- ↑ Les dépenses ont augmenté de **16,2%**
- ↑ Les dépenses de transfert vers le secteur de **l'électricité** affichent une **hausse de 21%** passant de 690 milliards d'Ariary à 841 milliards d'Ariary.

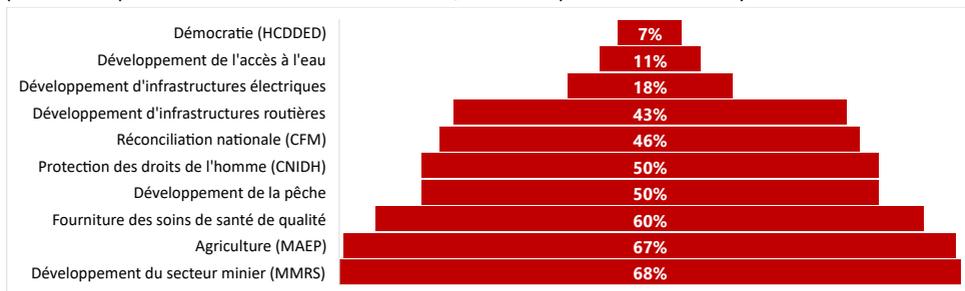
2. Situation de la dette publique : Encours de la dette en croissance continue de 24%

- Encours de la dette représentant les **37% du PIB**
- Retour de fonds pour non-utilisation avant la clôture de projet : **4,4 milliards d'Ariary**
- Retour de fonds pour dépenses inéligibles : **151,9 millions d'Ariary**



3. Performance des programmes :

Globalement, **46% des valeurs cibles** sont atteintes. Cependant, certains indicateurs d'objectif ne permettent pas de mesurer les résultats obtenus, mais sont plutôt liés à des moyens.



CONTROLE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

CONTROLE DES COMMANDES PUBLIQUES ET DE LA COMPTABILITE DES MATIERES

Exercices 2017 et 2018, contrôles réalisés par le Tribunal Financier d'Antananarivo

IRREGULARITE NOTEE PAR LES TRIBUNAUX FINANCIERS	COMMUNES CONCERNEES
Des dépenses ont été réalisées sans aucune consultation de fournisseurs	Commune rurale d'Andoharanofotsy
Des offres sont datées d'avant la publication de l'avis de consultation des fournisseurs ou après la date limite de dépôt	Commune rurale de Bongatsara
Des dépenses sont opérées par achat direct alors qu'elles dépassent les seuils prévus	Commune rurale d'Ankaraobato Commune rurale d'Andoharanofotsy
Les acteurs dans la conduite de l'achat public n'ont pas été nommés	Commune rurale d'Ankaraobato Commune rurale de Bongatsara
Les commandes publiques ont été entamées alors que les crédits n'étaient pas prévus ni disponibles	Commune rurale de Bongatsara
Le journal de comptabilité des matières et des immeubles est inexistant ou incomplet	Commune rurale d'Ankaraobato Commune rurale de Bongatsara
Le mouvement des matériels n'est pas suivi par méconnaissance des responsables	Commune rurale d'Andoharanofotsy
Le dépositaire comptable n'est pas régulièrement nommé et ne signe pas l'inventaire des matériels	Commune rurale de Bongatsara

Cas de la région Atsimo Atsinanana

Exercices 2020-2022 – Contrôle réalisé par le Tribunal Financier de Fianarantsoa

- La région ne dispose **pas d'un organe formellement dédié au contrôle interne**, malgré des risques de défaillances avérés
- Pour les travaux de réhabilitation routière, les tracés type ne sont **pas détaillés** dans les dossiers de consultation et conventions. De plus, sur 4 marchés contrôlés, une personne a participé à l'évaluation des offres, alors qu'elle n'était pas membre de la Commission d'Appel d'Offres. Pour 27 marchés, les candidats non retenus n'ont pas été informés conformément aux exigences réglementaires.
- Concernant **l'exécution des marchés**, les avances de démarrage des travaux ne sont pas garanties, des irrégularités ont été relevées dans le procès-verbal de réception provisoire des marchés, et aucun marché n'a fait l'objet de procès-verbal de réception définitive. L'exécution des travaux a été retardée (jusqu'à 285 jours de retard) sur 7 marchés contrôlés, sans pénalités pour les attributaires.

GESTION DU PERSONNEL PERMANENT DE LA COMMUNE

RURALE D'IVATO Exercices 2019 à 2021

- L'**effectif de la Commune** a augmenté de 60% compromettant sa capacité à honorer les cotisations
- Les cotisations patronales à la CNaPS et à l'Association Médicale Interentreprise de Tananarive (AMIT) présentent des **arriérés importants**
- L'**Impôt sur les Revenus Salariaux et Assimilés (IRSA)** n'a pas été prélevé en 2019 et 2020. Même s'il a été retenu en 2021, il n'a pas été versé dans les caisses de l'Etat par la Commune

CONTROLE DE LA GESTION DES BOVINS PAR LA COMMUNE

RURALE DE TALATA VOLONONDRY Exercices 2020 à 2021

- Les **registres utilisés** pour comptabiliser et suivre les documents relatifs aux bovins ne sont pas bien tenus par le dépositaire comptable de la Commune, ni par le Chef d'arrondissement administratif (CAA)
- **Aucun responsable du marché** des bestiaux n'est désigné, et les transactions ne sont pas enregistrées
- Le **ticket utilisé** pour les taxes d'abattage sert aussi à s'acquitter des taxes de visite et de poinçonnage

AUDIT DU SYSTEME DE RECOUVREMENT DES RECETTES DE LA COMMUNE URBAINE DE FENERIVE-EST (CUF)

- La CUF ne dispose **pas de base de données** complète, exploitable, mise à jour et sécurisée pour déterminer ses droits. De plus, les justificatifs et opérations de recettes ne correspondent pas.
- Le **processus de recouvrement** n'est pas suffisamment contrôlé, avec un système de perception informelle en parallèle du circuit normal.
- Le contrôle exercé par les **régisseurs principal et auxiliaires** est aussi défaillant
- Les **documents budgétaires et comptables** ne reflètent pas la réalité financière

CONTROLE DES ACTES BUDGETAIRES

Cas	Collectivités concernées
Défaut d'adoption du budget	Commune urbaine d'Ambanja (budget primitif 2022)
Dommages et intérêts dus non payés	Région Anosy – par manque de crédits alloués Commune d'Ambatondrazaka – en attente du Conseil municipal
Salaires et indemnités non payés	Commune urbaine de Brickaville – absence de l'ordonnateur
Arriérés de salaires non payés, alors que les crédits de la commune le permettent	Commune urbaine de Mampikony – Ar 21 millions d'arriérés Commune rurale d'Ivoamba – Ar 13,5 millions d'arriérés

CONTROLE JURIDICTIONNEL

CONSTATATION	OBJET DE LA DEPENSE	ENTITES	DEBET
DEFAUT D'APPLICATION DES LOIS ET REGLEMENTS			
Non production de pièces justificatives – déficit de caisse	Paiement de dépense imputées aux comptes 409x et 4786x	Trésorerie Générale de Maintirano et Miarianarivo	14 542 703 Ar
Trop payés de rappels d'indemnités au Maire et à deux (2) adjoints au Maire	Rappels d'indemnités	Commune Urbaine de Mananjary	302 207 Ar
Trop-payés d'indemnités de représentation au profit du Gouverneur	Indemnités, personnel non permanent	Région Atsimo Atsinanana	1 200 000 Ar
Paiement indu d'indemnités de de fonction du directeur de cabinet	Personnel non permanent	Commune Urbaine d'Antsirabe	1 375 950 Ar
Paiement d'indemnités de mission extérieure en l'absence de visa	Indemnités de mission et frais de déplacement à l'étranger	Commune Urbaine d'Antananarivo	36 269 182 Ar
Paiement d'indemnité non conforme aux montants réglementaires pour le Conseil Spécial	Indemnité et avantage lié à la fonction - personnel non permanent	Commune Rurale d'Andoharanofotsy	440 000 Ar
Paiement d'arriérés relatifs à une indemnité irrégulière au profit du maire	Indemnités et avantages	Commune urbaine d'Ankazobe	6 000 000 Ar
Paiement d'un marché de gré à gré passé de manière injustifiée	Réhabilitation du terrain Rolland Garros	Commune Urbaine d'Antalaha	3 617 342 Ar
Paiement des indemnités forfaitaires des membres du Bureau permanent du Conseil municipal de Morombe non prévu au niveau du décret n°96-170 du 06/03/96	Indemnités et avantages	Commune Urbaine de Morombe	320 000 Ar
VALIDITE DE LA QUITTANCE			
Défaut de caractère libératoire des émoluments payés par billeteur	Paiement des émoluments des agents ayant effectué des travaux de recensement et de distribution d'avis d'imposition	Commune Rurale d'Andoharanofotsy	2 312 000 Ar
DEFAUT DE LA VALIDITE DE LA CREANCE			
Paiement en l'absence de contrôle de la validité de la créance - Ordre de route mal rempli	Indemnités de mission	Commune rurale de Nosifeno	852 000 Ar
Absence des pièces justificatives	Indemnité de session	Commune urbaine de Nosy Varika	576 000 Ar
Trop-payé d'indemnités de déplacement	Indemnités de mission intérieure	Commune urbaine de Farafangana	96 000 Ar
Perception d'indemnités de Trésorier avant prise de fonction	Indemnités, personnel non permanent	Région Atsimo Atsinanana	200 000 Ar
Absence de pièces justificatives requises en matière de commande publique	Location de matériels de transport	Région Atsimo Atsinanana	20 500 000 Ar
Pièces justificatives insuffisantes : cas des achats directs à l'Imprimerie Nationale	Imprimés, cachets, documents administratifs	Commune urbaine d'Arivonimamo	664 200 Ar
Défaut de production de procès-verbal de réception	Imprimés, cachets, et documents administratifs	Commune Urbaine d'Arivonimamo	120 000 Ar
Indemnité de représentation indûment payée	Indemnité de représentation	Commune Urbaine de Port Bergé	398 400 Ar
Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) indûment payée	TVA	Commune Urbaine de Port Bergé	113 040 Ar

Ce rapport simplifié est destiné à rendre les travaux de la Cour des Comptes de Madagascar plus accessibles pour le grand public et les parties prenantes. La version intégrale et détaillée du rapport peut être téléchargée sur www.ccomptes.mg

Pour toute information, veuillez nous écrire à l'adresse suivante : contact@ccomptes.mg

